



Prévis location négociier

Par **Caro_line**, le 16/11/2013 à 18:22

Bonjour,
Je voulais savoir si légalement nous pouvons négocier avec le propriétaire la période de préavis pour quitter l'appartement ?

Par **aliren27**, le 16/11/2013 à 19:17

Bonjour,
tout est une question de négociation..... mais rien n'oblige le bailleur a accepter.

Cordialement

Par **Caro_line**, le 16/11/2013 à 19:49

Bonjour,
Mais légalement est ce que le bailleur peut se retourner contre nous si nous avons négocié avec lui et qu'il se trouve malhonnête ?

D'avance merci

Par **aliren27**, le 16/11/2013 à 20:39

Bonjour,

le préavis est normalement de 3 mois pour un logement loué vide. Si vous négocier moins, **vous devez obtenir l'accord écrit du bailleur.....** Car dans le cas où il change d'avis, vous n'aurez aucune preuve qu'il ait accepté et vous devrez payer toute la durée du préavis, sauf si relocation entre temps.

Cordialement

Par **Caro_line**, le **16/11/2013** à **20:50**

C'est bien ce que je pensais. Merci beaucoup pour vos réponses ! Bonne soirée

Par **Lag0**, le **17/11/2013** à **11:15**

Bonjour,
Tout accord de ce genre doit être mis par écrit, bien sur...